



Contrat de Formation qui vaut convention N° 17667

Entre les soussignés :

◆ **Positiv' Formation**

Z.A. l'Hermitière - 9 rue de l'Epine
35 230 ORGERES
Numéro de Déclaration d'Activité : 53350813735 enregistré auprès
du Préfet de Région Bretagne

◆ **Intérim Qualité SARL**

Le complexe Henri Gautier
71 rue Henri Gautier
44550 MONTOIR DE BRETAGNE

Représenté par : **Mme MEHEUST Cindy**

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L.6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie

Article 1 : Objet de la Convention

Positiv' Formation organise l'action de formation suivante :

N° session : A260N5A

Chaque action de formation est définie par un contenu d'action de formation joint au présent contrat.

L'action entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du Code du Travail :

Action de formation

- Intitulé** : Préparation à l'autorisation des travaux en hauteur : site équipé
- Objectifs** : Etre capable d'identifier et d'évaluer les risques de chute
Vérification du matériel utilisé
Mise en oeuvre et utilisation du matériel utilisé
Reconditionnement, stockage du matériel utilisé
Conduite à tenir en cas d'accident
Maîtrise, aisance, appréhension
Comportement adapté à l'évolution en hauteur
Utiliser les équipements individuels anti-chutes mis à leur disposition : Harnais : EN 361, Sous-système de liaison : EN 353-1, EN 353-2, EN 355, EN 360, EN 362
- Moyens, méthodes** : Formation théorique : exposés, questions – réponses (durée : 3 h 30)
Formation pratique : exercices pratiques, mise en application sur différentes situations (durée : 3 h 30)
Validation : attestation d'assiduité précisant le résultat des tests et l'avis sur l'autorisation de travail.
- Modalités Evaluation** : QCM (Questionnaire à Choix Multiple) - Evaluation pratique continue suivant grille d'évaluation.
- Nature de la sanction** : Attestation de présence et de résultat.
- Format Formation** : Présentiel
- Contenu formation** : Détaillé dans la fiche programme en pièce jointe
- Durée - Dates** : 7 heures réparties sur 1 journée le 1 juillet 2026
- Lieu** : Positiv Formation 44 - Agence Montoir - 103 rue Henri Gautier - 44550 MONTOIR DE BRETAGNE - Tél : 02.40.42.07.28 -
- Participant(s)** : ANTIT Mohamed - DJELIL Amin - ROBIN Anthony (3 personnes)

Cette formation est soumise à la LOI N°2021-1018 du 02/08/2021 relative aux Formations Santé et Sécurité au Travail
A ce titre, une fois la formation terminée, nous devons déclarer la participation du(es) stagiaire(s) à cette formation sur le Portail du Passeport de Prévention mis en place par l'Etat. >> Merci de demander à votre(vos) salarié-e(s) de se munir de leur numéro de Sécurité Sociale lors de cette formation.

Article 2 : Modalités Financières

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

Libellé	Financeur	Qté	Prix Unit. HT	TVA	Total HT
Frais Pédagogiques	Intérim Qualité	3	140.00 €	84.00 €	420.00 €
Total HT :					420.00 €
TVA :				84.00 €	TOTAL TTC : 504.00 €

Conditions de Paiement : Intérim Qualité - MONTOIR DE BRETAGNE : Règlement à réception de facture

Les détails de frais pédagogiques sont précisés dans les Conditions Générales de Ventes

En l'absence d'un accord de prise en charge de votre OPCO le dernier jour de la formation, l'entreprise sera redevable directement du règlement de la commande. Aucune modification ne sera possible passé ce délai.



Article 3 : Conditions Générales et de Vente

Le présent contrat prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1. Il est établi en deux exemplaires dont l'un doit être retourné à Positiv' Formation après signature.

En cas de dédit par l'entreprise avant le début de l'action mentionnée à l'article 1, la société Positiv' Formation facture le somme suivante, correspondant aux frais engagés :

- moins de 20 jours avant sa réalisation : 30% du montant commandé est dû
- moins de 7 jours avant sa réalisation : 50% du montant commandé est dû
- Avant 7 jours : la totalité des frais est due

Conformément à l'Article L6354-1 du Code du Travail, en cas de modification unilatérale par l'organisme de formation, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin au présent contrat. Le délai d'annulation étant toutefois limité à 3 jours avant la date de début de la formation. Il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée du contrat.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Rennes sera seul compétent pour régler le litige.

En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.

- Je reconnais avoir lu et accepté les Conditions Générales de Vente ci-jointes.
- Je reconnais avoir reçu et m'engage à diffuser le Règlement Intérieur et le contenu de l'action de formation à chaque participant.
- Je reconnais avoir lu les pré-requis du stage et remplir les conditions exigées pour chaque candidat présenté.
- Je certifie que chaque participant inscrit à cette formation a bénéficié d'une visite médicale d'aptitude au poste de travail, réalisée par le service de santé au travail, et que cette aptitude est compatible avec les exigences de la formation suivie.**

Cette déclaration est faite conformément aux articles R. 4323-56 et R. 4544-9 du Code du travail et à l'arrêté du 26 septembre 2025, relatifs à l'absence de contre-indication médicale à la conduite d'équipements ou à la réalisation d'opérations à risques.

Fait à ORGERES, le 18 juin 2026

En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter les Conditions Générales de Vente (CGV) jointes.

Pour Intérim Qualité SARL

Pour Positiv' Formation

Cédric HACHEZ

Co-Directeur Général

